



Syndicat CGT du Conseil départemental du Gard

Nîmes, le 31 Aout 2020

333 chemin Du Mas de Boudan - 30000 Nîmes

Email : cgt@gard.fr

Site : www.cd30.reference-syndicale.fr

Facebook : [cgt cdguard](https://www.facebook.com/cgt.cdguard)

Compte rendu réunion DGS du mardi 25 aout 2020 ou (nous vivons dans un monde formidable) !

Situation générale.

Après la période estivale qui a entraîné un brassage de population, le virus est aujourd'hui très présent dans notre région et le GARD qui viennent d'être classés en catégorie rouge.

Le Gard aussi est fortement impacté par la recrudescence de cas positifs ...

L'état a prévu l'organisation de notre pays en plusieurs phases selon la recrudescence du virus.

1ère phase :

Apparition de quelques clusters localisés : les clusters sont gérés localement par l'ARS, le Département

2ème phase :

Plusieurs clusters actifs (propagation plus importante du virus) : gestion des clusters localement avec organisation en lien avec le Département et l'ARS.

Dans ces 2 phases le Département peut être actif dans les propositions à adopter afin de prendre des mesures de protection pour la population

3ème phase :

Reprise diffuse du Covid : Le Covid se propage dans toute la population. Les mesures de protections de la population seront définies par l'état. Si la crise sanitaire est à nouveau déclarée, possibilité de re confinement partiel.

4ème phase :

Propagation très importante du virus dans la population : Gestion de crise par l'état avec possibilité de confinement

Dans la 3ème et 4ème phase le département n'a plus la main sur les mesures de protections à prendre c'est l'état qui décide.

Les communications de la DGS aux agents vont reprendre de façon hebdomadaire, afin de permettre aux agents une information claire et surtout adaptée à l'évolution de l'état sanitaire de notre pays et du Département.

Dès aujourd'hui les masques sont très fortement conseillés, pour devenir obligatoires dès le 1^{er} septembre.

Dotation de masques

Une dotation sera organisée pour les TOUS les agents vers la mi-septembre : 4 masques tissus supplémentaires seront fournis à l'ensemble des agents.

Assistances familiales : une centaine de masques et gel sera distribuée. Une tournée sera effectuée avec une dizaine de personnes « volontaires » en renfort de la DLOG. Lors de celle-ci il sera récupéré des bidons de gel (vide) précédemment fournis (pleins) à ces personnels. Pour l'instant, la gestion s'effectue à la demande jusqu'à mi-septembre.

Pour les MECS et lieux de vie : Le département considère que c'est de sa responsabilité de doter encore une fois ces établissements en masque même si la loi ne l'y oblige plus, il les fournira à tous les établissements pour la rentrée de septembre une dernière fois.

Pour les collèges : Les familles des collégiens doivent fournir les masques, s'ils n'en ont pas il y aura sur place des stocks, le département donnera plus de masques aux établissements afin qu'il n'y ait pas de soucis, et un respect total du port des masques par les collégiens.

Procédure en cas de refus de port de masque par un agent :

1^{er} rappel par la hiérarchie N +1

2^{ème} rappel par le N +1

3^{ème} rappel : 1h de sensibilisation par le service de médecine professionnelle

4 -ème rappel : L'agent pourra recevoir dans le cadre disciplinaire un avertissement statutaire.

La CGT a une fois de plus mis en avant l'illogisme de la gestion de cette crise sanitaire,

Le Covid 19 n'est pas reconnu comme maladie professionnelle ou Accident de travail

Nous demandons aux agents le respect des mesures sanitaires prises par l'administration, mais demandons également à l'administration que soit reconnu le Covid 19 comme Accident de travail.

Organisation du travail :

En septembre la reprise du travail en présentiel sera la règle y compris pour les personnes dites vulnérables si l'état ne sort pas de nouveaux textes les concernant.

Tous ces agents lors de leur reprise seront orientés vers la médecine du travail.

Le travail à domicile s'interrompt, ne travailleront à domicile que les agents ayant un arrêté de télétravail un à deux jours par semaine.

COLLEGE :

Les phases d'épidémie qui régissent l'organisation des collèges sont dictées par l'Etat et sont différentes des phases qui régissent les autres administrations !

1 : port du masque obligatoire et mesures sanitaires (au mois de septembre cette phase s'applique), il est à noter que le protocole sanitaire pour les établissements scolaires est très souple et très allégé en cette rentrée scolaire.....

2 : nouvelle organisation des temps pédagogiques si clusters et propagation du virus importante.

3 : propagation du virus diffuse et importante : possibilité de fermetures des établissements décidée par l'ARS et le Préfet).

En ce qui concerne l'organisation de travail et l'ouverture de la restauration scolaire l'administration n'a pas pu répondre de façon précise, la réunion entre le Département et l'éducation nationale ne s'effectuant que le mercredi 26 août ! Dans cette attente, diverses organisations semblent avoir été pensées en fonction des possibles demandes des collèges. Nous restons cependant très dubitatifs, connaissant les difficultés rencontrées depuis la double gestion (Etat/Département) au sein des collèges.

Les principaux questionnements se posent sur le nettoyage (aucune indication à ce jour sur le rythme et nécessité de désinfection de lieux sensibles comme les sanitaires et les cuisines), les vestiaires des salles de sport, en conclusion des indications seront annoncés ce jeudi 27.08.2020

Face à ce manque d'information le Président Bouad s'est positionné en priorisant :

1^{er} : la reprise scolaire l'enseignement,

2^{eme} : l'ouverture de la restauration,

3^{ème} : l'ouverture des halls de sport.

La CGT a demandé une rencontre d'ici la fin de semaine après la rencontre avec l'éducation nationale pour avoir des éléments plus précis bien que chaque collège selon les locaux et le nombre d'élèves prendront des dispositions différentes... Cette rencontre est prévue jeudi 27 août.

Rencontre du jeudi 27 Août :

Concernant le retour d'infos suite à la rencontre de la direction de l'éducation du département et le conseiller prévention de l'éducation nationale :

Un nouveau protocole édité par l'éducation nationale en date du 25 Août 2020 est venu remplacer le protocole de Juillet 2020, ce protocole est pour nous très peu contraignant et n'oblige en rien, excepté le port du masque pour tous dans l'enceinte du collège, et le lavage des mains.

Nous constatons que le protocole spécifique aux collèges que l'administration et les représentants du CHSCT du département avaient édicté, suite à des visites CHSCT et des recommandations des élus de cette structure, et généralement partagées avec les représentants de l'administration est devenu obsolètes, et que toutes l'attitude est laissée au chef d'établissement pour organiser son collège.

Nous regrettons cette situation et nous avons signifié notre inquiétude devant l'inconséquence du protocole présenté, et des risques sanitaires qu'il risque d'induire.

DGADS

CMS :

Les CMS vont réouvrir pour tenter de retrouver une organisation quasi normale le plus rapidement possible. La réception sur RDV pour le public est maintenue. Une réflexion sur l'amplitude horaire de travail peut être envisagée selon les locaux afin que les RDV puissent s'effectuer sans trop de restriction.

En ce qui concerne les vigiles, l'administration dit ne pas avoir entendu des soucis particuliers pour les CMS pour lesquels ils ont été enlevés... Pour le CMS rte de Beaucaire, Me DAUMAS met en avant que le vigile avait été positionné suite à une période de violence et qu'aujourd'hui il n'y a plus lieu qu'il intervienne ...

Les CMS seront ouverts pour une grande majorité toute la semaine avec une dynamique de reprendre toutes les missions antérieures à la crise sanitaire. Certains **exceptionnellement** connaîtront encore des journées de fermeture si manque de personnel ou si locaux non adaptés. Cependant, l'exception sera semble-t-il très marginale, la décision étant que le port du masque obligatoire protège les agents en toute circonstance... la réception du public restera privilégiée dans les bureaux aérés ou VMC. **Les bureaux n'ayant pas de VMC, ni d'ouverture ne seront pas autorisés au public, la CGT appelle ces locaux de travail des placards !!! Comment encore aujourd'hui des agents peuvent ils être positionnés dans des locaux n'ayant aucune ouverture et aération.**

La CGT a mis en avant que de nombreuses équipes étaient en difficulté faute de personnel et qu'il n'y avait pas que les personnes vulnérables qui manquaient à l'appel ! Les postes non remplacés et les nouveaux postes gelés après le déconfinement ne font qu'aggraver les choses.

Nous avons demandé un état des effectifs dans TOUTES les Directions afin de pouvoir avoir une vision globale.

Hotline :

La DGS persiste dans le maintien de ce dispositif, la CGT a demandé avant toute discussion d'augmenter les lignes téléphoniques et d'installer des standards performants dans tous les CMS.

En septembre la DISI effectuera un point sur les possibilités d'ouvrir de nouvelles lignes et dans quels lieux...

Permanences extérieures :

Elles seront réouvertes(mairies) dans leur grande majorité en septembre.

Elles réouvrent à la normale peu à peu, un tableau sur les réouvertures sera fourni lors de la prochaine rencontre DGS.

Fiches réflexes :

Toutes les fiches réflexes vont être réactualisées et renvoyées aux syndicats pour relecture.